

2008/8679 - AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE DANS LES 2E, 6E ET 8E ARRONDISSEMENTS (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance et la Ville de Lyon ont formalisé leurs relations contractuelles dans des conventions qui se renouvellent tous les trois ans et qui précisent les conditions d'attribution et le montant de la subvention attribuée.

Certaines arrivent à échéance pour lesquelles il a pu être constaté que la poursuite de leurs objectifs s'inscrivait toujours dans le cadre du fonctionnement et de l'animation d'une structure d'accueil de la petite enfance tels qu'ils ont été définis par la nouvelle réglementation.

Ainsi, elles contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 6 ans dans les neuf arrondissements et s'inscrivent dans la politique de la Ville de Lyon relative à la petite enfance démontrant ainsi le caractère d'intérêt général de ce service rendu aux Lyonnais. Il convient donc de renouveler ces conventions pour une nouvelle période de trois ans.

Afin de régulariser cette situation, les Associations ont été invitées à se prononcer sur les conventions qui leur ont été soumises. Les documents présentés ici sont ceux qui ont reçu leur approbation ».

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 2^e, 6^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les Associations suivantes, sont approuvées :

Association Gestionnaire	Nom et adresse de l'équipement
2^e arrondissement	
Association Couffin-Couffine	Equipement collectif et familial Couffin-Couffine – 1, rue Saint-François de Sales

6^e arrondissement	
Structure « Merlin Pinpin »	19, rue Barême
8^e arrondissement	
Structure « Baby Nursery »	33, rue Nieuport

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL